

LA FIN DU BAIL EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Professionnels de l'immobilier (titulaire de la carte professionnelle, responsable d'agence ou de service, négociateur en location, gestionnaire locatif)
- Prérequis : Connaissances générales en immobilier

OBJECTIFS

- **Anticiper l'échéance du bail pour la gérer au mieux**
- Identifier les obligations légales du locataire et du bailleur
- Réaliser et rédiger des états des lieux en bonne et due forme
- Utiliser des outils efficaces

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par **Madame Anne-Laure MARIE** : Formatrice, ancienne directrice de gestion immobilière

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

INTRODUCTION

Présentation du formateur et des participants
Présentation de la séance et des objectifs

RÈGLEMENTATION

Anticiper l'échéance du bail
Le congé du locataire
Le congé du bailleur

Dernière mise à jour : 18 novembre 2024

RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Le Pré-EDL sortant pour anticiper les réclamations
Le contenu
Qualification de l'état
Sens de la visite
Vocabulaire
Méthode d'observation
Refus de signature, absence d'une partie, absence d'EDLE

COMPARAISON ÉTAT DES LIEUX ENTRÉE / SORTIE

Notion d'entretien courant, usage normal, vétusté, dégradations.
Calcul des réparations locatives imputables et non imputables.
Décompte de sortie

RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE

Règlementation
Justifier les retenues
Contestation
Commissions de conciliation
Action en paiement du solde

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.